

CIMPORE AE 360
AX-131


Xi : Irritant

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Identification du produit : Liquide.
Nom commercial : CIMPORE AE 360
Usage : Industriel.
Identification de la société : AXIM
 Usine Ciments Calcia
 78931 Guerville Cedex FRANCE
 Tél. +33 1 30 98 36 36
 Tél. +33 1 30 98 36 32 Madame Lesêtre
Nom et fonction de la personne responsable : Fleur Lesêtre - Responsable de laboratoire
 email : FLesetre@axim.fr
N° de téléphone en cas d'urgence : Paris : +33 1 40 05 48 48

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Phrases relatives aux dangers : Irritant pour les yeux.
Symptômes liés à l'utilisation
 - Inhalation : Aucun(es) dans des conditions normales.
 - Contact avec la peau : Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer des irritations.
 - Contact avec les yeux : Rougeurs, douleur. Vision brouillée.
 - Ingestion : Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation. Ne doit pas entrer en contact avec les aliments ni être ingéré.

3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
Composants : Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	Classification
2,2'-iminodiéthanol	: Entre 0,01 et 1 %	111-42-2	203-868-0	603-071-00-1	Xn; R22-48/22 Xi; R38-41
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	: Entre 0,01 et 1 %	2634-33-5	220-120-9	613-088-00-6	Xn; R22 Xi; R38-41 R43 N; R50
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	: < 0,01 %	55965-84-9	-----	613-167-00-5	T; R23/24/25 C; R34 R43 N; R50-53
N,N-bis(2-ethanol)alkylamide(cocoalkyl-)	: Entre 1 et 10 %	68603-42-9	271-657-0	-----	Xi; R38-41
2-Methyl-4-isothiazolin-3-one(MI)	: Entre 0,01 et 1 %	2682-20-4	220-239-6	-----	Xn; R20/22 C; R34 R43 N; R50

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2 / 4
		Edition révisée n° : 2
		Date : 17 / 11 / 2008
		Remplace la fiche : 15 / 9 / 2008
CIMPORE AE 360		AX-131

4 PREMIERS SECOURS

Premiers secours

- Inhalation : Faire respirer de l'air frais. Repos.
- Contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
- Ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Classe d'inflammabilité : Ininflammable.
- Produits de combustion dangereux : Une température élevée peut libérer des gaz dangereux.
- Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
- Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
- Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- Méthodes de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Diluer le résidu à l'eau. Récupérer les eaux de lavage pour une élimination ultérieure. Appliquer des procédures de manipulation et d'élimination appropriées au matériau absorbant utilisé. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

- Général : Eviter toute exposition inutile.
- Précautions lors du maniement et de l'entreposage : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.
- Mesures techniques de protection : Stocker les récipients sur une cuvette de rétention.
- Stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.
Eviter : Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.
- Durée de stockage : 12 mois.
- Manipulation : Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- Protection individuelle
- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3 / 4
		Edition révisée n° : 2
		Date : 17 / 11 / 2008
		Remplace la fiche : 15 / 9 / 2008
CIMPORE AE 360		AX-131

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

- Protection de la peau : Gants.
- Protection des yeux : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
- Ingestion : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Hygiène industrielle : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de vapeurs.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Etat physique à 20 °C : Liquide.
- Couleur : Incolore.
- Odeur : Caractéristique.
- pH : 8 - 10
- Densité : 1.03 - 1.07
- Chlorure [%] : < 0,1
- Extrait sec [%] : 10 à 13
- Durée de conservation : 12 mois.

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité et réactivité : Stable dans les conditions normales.
- Produits de décomposition dangereux : Une température élevée peut libérer des gaz dangereux.
- Réactions dangereuses : Aucun(es) dans des conditions normales.
- Propriétés dangereuses : Aucun(es) dans des conditions normales.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Informations toxicologiques
- Oculaire : Irritant pour les yeux.
- Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : Aucune donnée disponible.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Précautions pour l'environnement : Aucune donnée disponible.
- CL50-96 Heures - poisson [mg/l] : Aucune donnée disponible.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Généralités : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Information générale : Non classé.

 Axim Italcementi Group	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4 / 4
		Edition révisée n° : 2
		Date : 17 / 11 / 2008
		Remplace la fiche : 15 / 9 / 2008
CIMPORE AE 360		AX-131

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Symbole(s)	: Xi : Irritant
Phrase(s) R	: R36 : Irritant pour les yeux.
Phrase(s) S	: S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

16 AUTRES INFORMATIONS

Autres données : Aucun(e).

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document